



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2003
Français
Original: anglais

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1470 (2003) du 28 mars 2003, le Conseil de sécurité a engagé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à achever comme prévu la phase 2 du plan que j'avais exposé dans mon dix-septième rapport (S/2003/321) et à lancer ensuite la phase 3 aussitôt qu'il serait pratiquement possible de le faire. Dans la même résolution, le Conseil me priait de lui présenter des plans détaillés pour la suite de la réduction des effectifs, plans qui devaient comprendre des options de retrait plus ou moins rapide en fonction de la situation en matière de sécurité et de la capacité des forces de sécurité sierra-léonaises d'assumer la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande. Il donne un bilan de la situation présente sur le plan de la sécurité en Sierra Leone et des progrès accomplis par rapport aux critères qui ont guidé le plan de réduction des effectifs de la MINUSIL; il décrit également les efforts actuellement faits pour consolider la paix en Sierra Leone, et notamment les activités de la Commission vérité et réconciliation et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ainsi que les efforts faits pour faciliter le redressement national.

II. Situation en matière de sécurité

2. Durant la période considérée, la situation en matière de sécurité en Sierra Leone est restée généralement stable. Il n'y a pas eu d'incident majeur menaçant d'entraîner une recrudescence de l'instabilité depuis l'attaque armée contre l'arsenal de la caserne Wellington à Freetown, menée par quelques anciens soldats le 13 janvier 2003. Cependant, ces incidents et le fait que l'ancien chef du Conseil révolutionnaire des forces armées/ex-Armée sierra-léonaise (AFRC/ex-SLA), Johnny Paul Koroma, s'est échappé au moment où on tentait de l'arrêter, continuent à illustrer les difficultés importantes qui se posent dans le secteur de la sécurité en Sierra Leone. Selon des informations non confirmées, Johnny Paul Koroma, qui avait également été mis en accusation par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, a été tué récemment au Libéria, où il aurait été à la tête d'un groupe armé.

3. L'agitation de certains anciens éléments de la Force de défense civile, du Front révolutionnaire uni (RUF) et de l'AFRC/ex-SLA, qui sont inquiets d'éventuelles



mises en accusation par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, est une autre source de difficultés récentes. En outre, l'arrestation de Hinga Norman, ancien coordonnateur national de la force de défense civile et Ministre des affaires intérieures, a provoqué le ressentiment de ses partisans, qui ont tenté de déclencher des protestations violentes contre cette arrestation. À ce sujet, selon des accusations non confirmées mais persistantes, certains groupes comploteraient des actes de violence pour perturber le fonctionnement du Tribunal spécial.

4. On se souviendra qu'à la réunion du Groupe consultatif, à Paris en décembre 2002, où le Gouvernement sierra-léonais rencontrait ses partenaires de développement, les autorités sierra-léonaises avaient pris l'engagement de démanteler la force de défense civile avant janvier 2003. À ce jour, cette force continue à exister comme groupe organisé et, dans certaines régions, ses structures opèrent pratiquement parallèlement à celles de forces de sécurité officielles. Au lendemain de l'incident de la caserne Wellington, évoqué plus haut, et en raison de doutes persistants quant à la fiabilité des forces armées sierra-léonaises, on a une nouvelle fois demandé la transformation de la Force de défense civile en Force de défense du territoire. Mais le Gouvernement a nié avoir l'intention de constituer une telle force.

5. L'afflux d'un grand nombre d'hommes jeunes, dans les zones d'extraction de diamants du district de Kono et dans les Tongo Fields, et les activités de groupes locaux de jeunes militants qui s'opposent à cet afflux d'« étrangers », demeurent une source potentielle d'instabilité. Comme les forces de police sont insuffisantes dans ces zones, ces groupes de jeunes, composés surtout d'ex-combattants, ont continué à défier les autorités locales. Au début de juin, le Gouvernement a constitué un groupe de travail dirigé par le Secrétaire du Président et l'a chargé de s'assurer que les activités minières non réglementées sont effectivement contrôlées afin de réduire au minimum le risque qu'elles font peser sur le pays.

6. Malgré ces difficultés, on considère que la menace contre la sécurité générale provenant de facteurs internes à la Sierra Leone est relativement faible à court terme, en particulier du fait de la façon progressive dont la MINUSIL continue à réduire ses effectifs et des efforts concertés que font la Mission et les organismes de sécurité de la Sierra Leone pour suivre de près la situation en matière de sécurité. Dans ce contexte, la MINUSIL continue à maintenir un effectif approprié pour dissuader toute nouvelle tentative de déstabilisation et à apporter son appui au déploiement et aux opérations de l'armée et de la police nationales dans l'ensemble du pays. La Mission a également organisé la sécurité du Tribunal spécial, et elle a notamment assuré la protection de la prison du Tribunal à Bonthe Island, où sont détenues les personnes mises en accusation. Il est à noter que la grande majorité des Sierra-Léonais se félicitent que ceux qui sont considérés comme portant la plus grande responsabilité dans leurs souffrances soient maintenant tenus de rendre des comptes.

7. Le climat d'instabilité dans le voisinage immédiat de la Sierra Leone continue à aggraver les risques pesant sur la sécurité intérieure. Les conflits au Libéria et en Côte d'Ivoire en particulier pourraient avoir un effet déstabilisateur marqué en Sierra Leone et plus généralement dans les pays de l'Union du fleuve Mano. Les combats entre le mouvement « Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie » (LURD) et les Forces armées du Libéria (AFL) ont créé des conditions d'insécurité dans les zones frontalières. Les combattants qui désertent, d'un côté ou

de l'autre, et qui cherchent refuge en Sierra Leone font craindre que les combats ne s'étendent au territoire de ce pays. Non moins préoccupants sont les nombreux ex-combattants sierra-léonais qui seraient en train de se battre comme mercenaires aussi bien au Libéria qu'en Côte d'Ivoire. Il est à craindre qu'à long terme ces éléments reviennent en Sierra Leone, sous forme de groupes organisés cherchant à saisir le pouvoir ou à contrôler les ressources naturelles du pays. Cependant, on espère que le retour progressif à la normalité en Côte d'Ivoire et une issue positive des pourparlers de paix sur le Libéria, qui ont commencé à Akosombo (Ghana) le 4 juin, pourront améliorer la situation encore très instable dans la sous-région. Cependant, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est déclarée préoccupée par l'annonce récente de la mise en accusation du Président Charles Taylor, du Libéria, par le Tribunal spécial, qui risque d'avoir un effet négatif sur les pourparlers de paix d'Akosombo.

III. Critères de sécurité

8. On se souviendra que dans mes propositions initiales de réduction des effectifs de la MINUSIL, présentées dans mon quinzième rapport au Conseil de sécurité (S/2002/987), j'indiquais que le principal critère, pour déterminer le rythme auquel les effectifs de la MINUSIL seraient réduits, serait le développement des capacités de la police et de l'armée sierra-léonaises. En outre, j'évoquais d'autres critères de sécurité, qui étaient les tâches prioritaires visant à consolider la stabilité en Sierra Leone avant le retrait définitif de la MINUSIL. Il fallait notamment achever la réinsertion des ex-combattants, consolider l'autorité de l'État sur tout le territoire du pays, rétablir le contrôle effectif des pouvoirs publics sur l'extraction des diamants et progresser vers le règlement du conflit au Libéria, qui a un impact direct sur la stabilité en Sierra Leone.

9. Les instances communes établies par la MINUSIL et par le Gouvernement sierra-léonais pour suivre et évaluer les principaux facteurs relatifs aux critères essentiels de sécurité continuent à se rencontrer régulièrement. Il s'agit du Groupe de coordination de la sécurité nationale, qui fait le point de la situation en matière de sécurité et repère les menaces potentielles contre la sécurité de l'État, du Comité directeur qui coordonne le renforcement des forces de police sierra-léonaises et d'un groupe de planification intégrée, au sein de la MINUSIL, qui évalue les données relatives à tous les critères de sécurité collectées sur le terrain par les militaires de la MINUSIL, les observateurs militaires et les spécialistes des affaires civiles. Cette information très précieuse réunie et traitée par les soins de ces instances aide à évaluer le degré d'application des critères de sécurité et à déterminer les zones du pays qui peuvent d'ores et déjà être remises aux autorités sierra-léonaises chargées de la sécurité.

A. Renforcement des capacités de la police sierra-léonaise

10. Par sa résolution 1436 (2002) du 24 septembre 2002, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'un maximum de 170 policiers civils des Nations Unies par la MINUSIL; ils seraient recrutés sur recommandation du Comité directeur afin d'aider à former les policiers sierra-léonais. À ce jour, au total, 128 policiers civils des Nations Unies ont été déployés auprès de la MINUSIL, selon les

recommandations du Comité directeur. Ce personnel comprend 32 instructeurs, qui participent à la formation des policiers sierra-léonais et des nouvelles recrues, ainsi que 83 fonctionnaires de police déployés auprès de 17 équipes locales, qui donnent des conseils dans les commissariats de police du pays. Par ces conseils, il s'agit d'améliorer les compétences élémentaires des policiers et de leur enseigner les procédures de police à appliquer. Treize autres policiers civils des Nations Unies se trouvent au siège de la MINUSIL pour aider les policiers déployés sur le terrain.

11. Le Comité directeur a prié l'Organisation des Nations Unies de fournir du personnel de police ayant des compétences spécialisées, qui aiderait à développer la capacité des forces de police sierra-léonaises dans les domaines essentiels de la surveillance policière des mines de diamants, de la police des frontières, de la police des aéroports et de la planification d'une politique de la police. On s'efforce de pourvoir ces postes. Une équipe de policiers sierra-léonais, accompagnée par un membre de la police civile des Nations Unies, s'est récemment rendue en Afrique du Sud pour se familiariser avec les procédures de police appliquées dans les mines de diamants du pays. Après cette visite, l'Afrique du Sud a indiqué qu'elle envisageait de fournir à la police sierra-léonaise une aide dans ce domaine important.

12. Le recrutement et la formation de nouveaux élèves policiers continuent à poser des problèmes en raison surtout de la capacité limitée de la seule école de police existant en Sierra Leone, à Hastings, près de Freetown. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, la police sierra-léonaise se propose de recruter 1 000 élèves policiers chaque année au cours des trois prochaines années afin de porter les effectifs de la police de leur niveau actuel, soit 6 800, à leur niveau d'avant les hostilités, soit 9 500. Depuis l'adoption de la résolution 1436 (2002) du Conseil de sécurité en septembre 2002, 592 élèves policiers ont terminé leur formation et 199 autres devraient l'achever en juillet 2003. La police sierra-léonaise a récemment créé un département chargé de superviser un recrutement continu, avec l'aide des policiers civils des Nations Unies et de conseillers du Commonwealth en matière de police. On s'efforce aussi d'accroître la capacité de l'école de police, chaque promotion devant passer de 200 élèves à 300. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord apportent leur aide à ce projet.

13. La MINUSIL et la police sierra-léonaise coordonnent leurs travaux dans le cadre du Comité directeur pour s'assurer que les plans de déploiement des policiers nouvellement formés et l'ajustement à apporter aux effectifs de police déployés sont synchronisés avec le plan de réduction des effectifs de la Mission. Cependant, le déploiement d'un nombre suffisant de policiers sierra-léonais, après la réduction des effectifs de la MINUSIL, est limité par le manque de progrès concomitants dans la construction ou la rénovation des commissariats de police dans les provinces et l'insuffisance des moyens de transport et de communication, pour lesquels le Gouvernement sierra-léonais aura besoin d'une aide importante des donateurs. Le coût du déploiement minimal de policiers nécessaire pour assurer l'ordre public dans les zones évacuées par la MINUSIL durant la phase 2 de la réduction de ses effectifs est estimé à 2 millions de dollars. Le plan de déploiement de la police nationale en réponse à la phase 3 de la réduction des effectifs de la MINUSIL est actuellement en préparation et devrait figurer au budget de l'État en 2004. On estime que le déploiement des policiers supplémentaires à prévoir après la réduction des effectifs de la MINUSIL coûtera entre 16 et 18 millions de dollars environ.

14. Alors que le Gouvernement sierra-léonais est désireux de prendre la relève de la MINUSIL dans le domaine de la sécurité intérieure et qu'il consacre des efforts importants au renforcement de la police, dans ce domaine particulier l'aide des donateurs fait encore cruellement défaut. Tout nouveau retard dans l'expansion des capacités de la police sierra-léonaise créerait un vide dans les zones évacuées par la MINUSIL, ce qui aurait de graves conséquences pour la sécurité.

B. Renforcement des capacités des forces armées

15. Les Forces armées de la République de Sierra Leone (RSLAF) continuent de prendre des mesures pour résoudre le problème posé par leur restructuration et pour assurer la sécurité extérieure du pays. La restructuration de la Forces se poursuit; elle devrait entraîner la réduction de ses effectifs, de 14 000 militaires environ à 10 500. Avec l'aide de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT), l'armée a pris plusieurs initiatives pour retrouver sa réputation d'institution compétente, disciplinée et fiable. Un tiers des forces armées sierra-léonaises sont actuellement déployées au voisinage de la frontière avec le Libéria. Cela risque de compromettre l'aptitude de l'armée à mener des opérations puisqu'elle continue à manquer d'équipement, que sa logistique est insuffisante et son parc automobile vétuste. Ces problèmes doivent être résolus d'urgence pour que l'armée sierra-léonaise ait quelque chance d'être opérationnelle le long des frontières sans l'aide de la MINUSIL.

16. Il faut également résoudre d'urgence le problème du manque de casernes; l'armée cherche ainsi à établir des garnisons à l'intérieur du pays, pour les déployer dans les zones frontalières. À cette fin, des bâtiments temporaires sont en construction dans les casernes existantes à Daru et à Makeni, ainsi que dans des sites nouveaux à Simbakoro, Kailahun, Yele, Kabala, Kambia, Bo et Pujehun. Ce programme a pris du retard, mais à Makeni, Kailahun, Simbakoro et Kabala tout au moins la construction progresse.

17. Avec l'amélioration progressive de sa capacité opérationnelle, l'armée sierra-léonaise a pu patrouiller le long des frontières et dans les eaux sierra-léonaises; cependant, elle continue à dépendre de la MINUSIL pour une partie de son appui logistique et dans des zones situées le long de la frontière libérienne, où les hélicoptères de combat MI-24 de la Mission patrouillent régulièrement. Des patrouilles communes avec la police locale ont également lieu à Freetown et dans d'autres parties du pays. Elles ont servi à améliorer la confiance des organismes chargés de la sécurité et ont permis à la MINUSIL d'évaluer leur capacité d'agir de façon autonome.

C. Réinsertion des ex-combattants

18. Depuis mon dernier rapport, un plus grand nombre de possibilités de réinsertion ont été offertes aux ex-combattants, et plus de 5 500 ex-combattants supplémentaires ont été inclus dans de nouveaux projets. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion estime qu'en juin 2003, il en restait encore 9 100 à inclure dans ce programme, que le Gouvernement a l'intention de mener à bien d'ici à la fin de 2003. Toutefois, le Fonds d'affectation

multidonateurs géré par la Banque mondiale pour le programme de DDR accuse un déficit estimé à 3 millions de dollars.

19. La réinsertion des ex-combattants continuera à constituer un élément central de la consolidation de la paix en Sierra Leone. Il convient toutefois de souligner que la reconstitution du tissu social et la relance de l'économie ravagée par la guerre sont des conditions préalables indispensables à la réinsertion à long terme de ces hommes. À cette fin, les partenaires de développement ont exprimé leur appui à une transition planifiée vers la réinsertion dans les collectivités, dans le cadre de laquelle les besoins à long terme des ex-combattants seront considérés dans le contexte des besoins d'ensemble des collectivités.

20. Pour régler la question des armes légères qui restent en circulation en Sierra Leone, le PNUD exécute un programme communautaire de collecte d'armes et de développement, qui vise à mettre en place un nouveau système de licences pour la détention d'armes à feu et à constituer une base de données sur les armes légères. Il a jusqu'ici appliqué une approche « des armes pour le développement » à titre expérimental dans quatre chefferies, où les collectivités ont été encouragées à déposer leurs armes en échange de projets de développement. Jusqu'à présent, cette expérience a donné de bons résultats et permis de collecter quelque 250 armes et 800 pièces de munitions; le programme sera progressivement étendu à d'autres chefferies du pays.

D. Consolidation de l'autorité de l'État

21. Le déploiement de représentants du Gouvernement dans tous les districts a été achevé au cours de la période couverte par le rapport. Toutefois, l'aptitude du Gouvernement à fournir des services dans les provinces reste faible, en raison des contraintes auxquelles il se heurte en matière de logistique et d'infrastructure et de la pénurie de personnel qualifié. La remise en état de bureaux de district dans certaines régions vise à surmonter les contraintes en matière d'infrastructure. Par ailleurs, pour faire face aux problèmes de logistique, le Gouvernement a récemment fourni des véhicules à certains bureaux de district. Néanmoins, l'absence continue d'installations et de matériel de base continue à faire obstacle au bon fonctionnement de la plupart des structures gouvernementales dans les provinces.

22. Le Gouvernement continue à accorder une attention considérable à la question de la décentralisation de l'administration locale. Les consultations entreprises dans tout le pays au niveau des districts sur la décentralisation et la réforme de l'administration locale ont pris fin en avril. Elles ont permis au Gouvernement d'entendre différents points de vue sur des questions comme la nature et le type de structures locales à mettre en place et le type d'élections à organiser au niveau local dans le proche avenir. Le Président Kabbah a pris une initiative méritoire visant à rapprocher le Gouvernement de la population en commençant à tenir des réunions de son cabinet dans les capitales provinciales et les chefs-lieux de district.

23. Des progrès ont également été accomplis dans la réorganisation du secteur judiciaire. Les tribunaux ont repris leurs activités dans tous les districts grâce à l'assistance fournie par le Royaume-Uni, le PNUD et la MINUSIL pour remettre en état l'infrastructure dans ce secteur. Des juges ont été affectés à plus de 20 localités du pays. Toutefois, les avocats qualifiés sierra-léonais hésitent toujours à poser leur candidature à ces postes en raison du faible niveau de la rémunération offerte. Cette

situation non seulement a contribué à l'absence d'un système judiciaire efficace dans les provinces, mais risque aussi d'encourager des pratiques susceptibles de porter atteinte à la crédibilité de l'administration de la justice.

E. Rétablissement du contrôle de l'État sur l'exploitation des diamants

24. Les activités d'exploitation de diamants sous licence et les exportations officielles de diamants bruts ont sensiblement augmenté au cours de la période considérée. Un plus grand nombre de responsables et de contrôleurs gouvernementaux ont été déployés dans les zones d'exploitation. La valeur des exportations officielles aurait atteint 28 millions de dollars entre janvier et mai 2003. Toutefois, il est évident que l'exploitation illégale persiste dans de nombreuses parties du pays. En outre, en dépit des progrès accomplis à cet égard, le Gouvernement n'a pas encore adopté de cadre législatif global et de politique minière qui lui permettent d'assurer un contrôle et une réglementation plus efficaces des activités d'exploitation des diamants.

25. Ces derniers mois, la MINUSIL a renforcé son appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour mettre fin aux activités d'exploitation illégale de diamants. À cet égard, elle a facilité l'établissement de levés terrestres et aériens de sites d'exploitation dans diverses régions, l'objectif principal étant de contrôler les activités illégales en délimitant avec précision les sites pour lesquels des licences ont été délivrées. La phase initiale de cette opération porte sur les petites exploitations mécanisées dans différentes parties du pays. La MINUSIL encourage également les représentants du Gouvernement à utiliser les services de Radio MINUSIL pour sensibiliser la population à la nécessité de mettre fin à l'exploitation illégale et au commerce illicite de diamants bruts.

26. Dans le cadre du Fonds pour le développement communautaire des zones diamantifères, le Gouvernement a versé jusqu'ici à diverses chefferies environ 630 000 dollars provenant de droits de licence. Le PNUD appuie ce programme en cofinçant des projets de développement exécutés avec l'aide du Fonds. Le Gouvernement des États-Unis fournit également des crédits autorenouvelables aux exploitants de diamants dans le district de Kono.

27. Avec l'aide de la Banque mondiale, le Gouvernement a élaboré un projet de politique et de stratégies d'exploitation en vue du relèvement après le conflit pour promouvoir la croissance du secteur privé, renforcer le système d'évaluation des exportations, mettre en place un régime juridique et réglementaire efficace et créer des conditions propices aux investissements dans ce secteur. Considérant la complexité de ce secteur et l'importance critique qu'il revêt pour la sécurité et l'économie du pays, le Gouvernement aura besoin d'une assistance et d'un soutien accrus de ses partenaires de développement pour procéder à la réforme des structures institutionnelles existantes et assurer la mise en oeuvre d'une politique d'ensemble pour le secteur minier.

IV. Réduction des effectifs de la MINUSIL

28. Guidée par les critères de sécurité décrits plus haut, la réduction des effectifs de la MINUSIL s'est déroulée comme prévu jusqu'à présent, et les deux premières phases se sont achevées. Ainsi qu'il est indiqué dans mon dernier rapport (S/2003/321), au cours de la première phase, 600 éléments des contingents du Bangladesh et du Nigéria ont été rapatriés en novembre 2002. Ceci a permis de ramener l'effectif de la Mission du maximum autorisé de 17 500 hommes à 16 900 hommes.

29. L'exécution de la deuxième phase a commencé en décembre 2002 et s'est achevée le 31 mai 2003. Au cours de cette phase, 3 826 hommes ont été rapatriés, à savoir l'unité d'artillerie pakistanaise, les effectifs ghanéens du secteur 3 du quartier général, les effectifs kényens du secteur 2 du quartier général, le bataillon logistique du Bangladesh, certains éléments du bataillon de transmissions du Bangladesh, un bataillon nigérian, le bataillon guinéen, le bataillon ghanéen et l'hôpital ghanéen de niveau 2. L'effectif de la force a ainsi été ramené de 16 900 hommes à son niveau actuel de 13 074 hommes.

30. Afin de maintenir la capacité militaire voulue pour assurer la sécurité dans le pays, la MINUSIL a créé une réserve mobile aérienne qui lui permet d'atteindre les zones d'où elle s'est retirée. Cette réserve peut être déployée rapidement dans ces zones pour de courtes périodes, soit à la demande des forces de sécurité sierra-léonaises, soit sur la recommandation des observateurs militaires de la MINUSIL, qui continuent d'y suivre de près la situation en matière de sécurité. Des dispositions ont également été prises pour renforcer la coordination et les efforts menés conjointement avec la police et l'armée sierra-léonaises en vue de protéger des installations stratégiques, comme le siège du Parlement, la prison centrale, l'aéroport de Lungi et les installations du Tribunal spécial à Freetown et sur l'île de Bonthe.

31. Conformément à la demande figurant au paragraphe 5 de la résolution 1470 (2003) du Conseil de sécurité, la MINUSIL et le Secrétariat ont procédé à un examen approfondi du rythme auquel progresse actuellement l'exécution du plan de réduction des effectifs de la Mission et élaboré des options de retrait plus ou moins rapide en fonction de la situation en matière de sécurité et des efforts en cours pour renforcer la capacité des forces de sécurité sierra-léonaises d'assumer la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure du pays. À cet égard, les options ci-après ont été identifiées :

A. Retrait accéléré

32. Dans le cadre de l'option de retrait accéléré, la totalité des effectifs de la MINUSIL seraient retirés de la Sierra Leone d'ici à juin 2004. Au cours de la première phase de l'opération, un bataillon du Nigéria basé à Makeni et un bataillon du Bangladesh basé à Magburaka seraient rapatriés en août 2003. Ceci ramènerait les effectifs de la Mission de 13 074 hommes à 11 500. La deuxième phase suivrait immédiatement, avec le rapatriement de la compagnie de transmissions du Bangladesh et de l'unité médicale du Bangladesh entre septembre et novembre 2003, ce qui réduirait les effectifs de la Mission à 10 500 hommes. Il faudrait redéployer certains éléments dans des zones sensibles, comme Makeni et

Magburaka, car il est peu probable que la police sierra-léonaise soit en mesure de combler immédiatement le vide en matière de sécurité créé par le retrait des Casques bleus.

33. La troisième phase commencerait au début de février 2004, avec le retrait de la totalité du contingent pakistanais et du bataillon zambien du secteur est. En conséquence, l'entière responsabilité de la sécurité dans la région frontalière sensible à l'est du pays et dans les principales zones d'exploitation des diamants serait transférée aux forces de sécurité sierra-léonaises. À l'achèvement de cette phase, à la fin de mars 2004, les effectifs de la MINUSIL se trouveraient réduits à 5 000 hommes, concentrés dans le secteur ouest (Freetown et Lungi). Le rapatriement des 5 000 derniers soldats commencerait à la fin du mois d'avril 2004, et la totalité des effectifs de la MINUSIL seraient retirés en juin 2004.

B. Retrait différé

34. Dans le cadre de cette option, le retrait de la MINUSIL de la Sierra Leone s'achèverait en juin 2005. La troisième phase du plan de réduction actuel des effectifs de la Mission se poursuivrait en quatre étapes. Au cours de la première étape, un bataillon nigérian serait retiré de Makeni en août 2003, et une compagnie d'un bataillon du Bangladesh serait redéployée dans cette zone. À la fin de cette étape, les effectifs de la force seraient réduits de 13 000 à 12 300 hommes. Au cours de la deuxième étape, un bataillon du Bangladesh basé à Magburaka serait rapatrié en novembre 2003, ce qui réduirait les effectifs à 11 500 hommes.

35. Une présence modeste de la MINUSIL serait maintenue jusqu'en décembre 2004 dans le secteur central, où resteraient le quartier général du secteur, une compagnie de transmissions du Bangladesh, une unité médicale du Bangladesh et un bataillon du Bangladesh basé à Bo. Après le rapatriement de ces unités à la fin de décembre 2004, au cours de la troisième étape, les effectifs de la Mission seraient réduits à 10 500 hommes. Les trois secteurs seraient alors réorganisés en deux secteurs (ouest et est). Durant la quatrième étape, en mars et avril 2005, la Mission se retirerait du secteur est et ses effectifs seraient réduits à 5 000 hommes. Tous les éléments du contingent pakistanais qui compte 3 800 hommes, à savoir le personnel du quartier général du secteur est, trois bataillons d'infanterie, une unité aérienne, du personnel de génie, un hôpital de niveau 2 et d'autres unités logistique et d'appui, seraient rapatriés ensemble au cours de cette période. Les derniers éléments du secteur est, à savoir le bataillon zambien, seraient également rapatriés à ce stade. Ainsi s'achèverait l'étape finale de la troisième phase du retrait de la Mission.

36. Les 5 000 hommes restants seraient rassemblés dans le seul secteur restant – le secteur ouest (autour des péninsules de Freetown et de Lungi) – où l'attention serait axée sur la protection d'installations clés à Freetown. En dépit du retrait de ses effectifs du reste de la Sierra Leone, la MINUSIL continuerait à conserver sa capacité, certes limitée, d'apporter un appui aux services de sécurité du pays en utilisant sa force de réserve, selon que de besoin. Le retrait final des 5 000 derniers hommes (quatrième phase) commencerait en mai 2005 et serait achevé en juin.

C. Statu quo modifié

37. La troisième option consisterait à modifier le rythme actuel d'exécution du plan de réduction des forces, en vue d'achever le retrait de la MINUSIL de la Sierra Leone d'ici à décembre 2004. Dans le cadre de cette option, la troisième phase du plan de réduction actuel des effectifs comprendrait quatre étapes. Au cours de la première, un bataillon nigérian basé à Makeni serait rapatrié en août 2003, et une compagnie d'un bataillon du Bangladesh serait redéployée dans cette zone. À la fin de cette étape, les effectifs de la force seraient réduits de 13 000 à 12 300 hommes. Au cours de la deuxième étape, un autre bataillon du Bangladesh basé à Magburaka serait rapatrié en novembre 2003, ce qui réduirait les effectifs de la force à 11 500 hommes. La troisième étape porterait sur la période allant de décembre 2003 à juin 2004. Durant cette période, il serait procédé au rapatriement du personnel du quartier général du secteur central, y compris une compagnie de transmissions du Bangladesh et une unité médicale du Bangladesh, et un bataillon du Bangladesh serait rapatrié en juin 2004. À la fin de cette opération, les effectifs de la force seraient réduits à 10 500 hommes. Les trois secteurs seraient alors réorganisés en deux secteurs (ouest et est).

38. La quatrième étape porterait sur la période septembre-octobre 2004. À la fin de cette période, les effectifs de la Mission ne seraient plus que de 5 000 hommes. Tous les éléments du contingent pakistanais, qui comprend 3 800 hommes, avec leurs unités d'appui, seraient rapatriés ensemble au cours de cette période. Les derniers éléments du secteur est, à savoir le bataillon zambien, seraient également rapatriés à ce stade.

39. Les 5 000 hommes restants seraient rassemblés autour des péninsules de Freetown et de Lungi où l'attention serait axée principalement sur la protection de sites clefs à Freetown. En dépit du retrait de ses effectifs du reste de la Sierra Leone, la MINUSIL conserverait une capacité limitée d'apporter un appui aux services de sécurité du pays en utilisant sa force de réserve, selon que de besoin. La phase finale de retrait (quatrième phase) des 5 000 hommes restants commencerait au début de novembre 2004 et devrait s'achever en décembre.

40. Il convient de relever que, quelle que soit l'option retenue parmi les trois décrites ci-dessus, la présence d'observateurs militaires des Nations Unies sera nécessaire tout au long du processus de retrait des effectifs de la Mission. Les observateurs continueront à exercer un contrôle intensif dans tout le pays, informant le commandant de la force de tout fait nouveau important et, selon que de besoin, recommandant à la Mission de déployer la force de réserve pour accroître la sécurité. À l'heure actuelle, l'effectif autorisé pour la composante Observateurs militaires de la Mission est de 256 hommes, qui sont déployés en 15 équipes ou sous-équipes, chaque équipe étant responsable d'un secteur défini.

V. Suivi et promotion du respect des droits de l'homme, réconciliation nationale et justice

41. Des progrès considérables ont été faits dans le cadre des efforts visant à promouvoir les droits de l'homme, la réconciliation nationale et la justice, de même que des activités menées pour répondre aux besoins des enfants touchés par le conflit, qui sont des aspects essentiels de la stratégie globale de consolidation de la

paix. Dans ce contexte, les travaux du Tribunal spécial et de la Commission vérité et réconciliation se sont accélérés.

A. Suivi et promotion du respect des droits de l'homme

42. Dans le cadre de leur suivi de la situation en matière de droits de l'homme dans le pays, les observateurs des droits de l'homme de la MINUSIL se sont rendus dans les commissariats de police et les prisons, où ils ont noté les conditions déplorables de promiscuité et d'insalubrité dans lesquelles les prisonniers étaient détenus, l'absence de séparation bien nette entre les différentes catégories de prisonniers et le fait que des suspects étaient détenus au-delà des délais légaux. Ces questions continuent à préoccuper la Mission. En dépit des efforts déployés pour améliorer cette situation, l'absence de matériel et de moyens logistiques a sérieusement compromis l'efficacité des administrations des prisons et de la police et a contribué aux conditions déplorables observées dans certaines prisons et dans certains commissariats de police. La MINUSIL continuera à encourager les autorités compétentes à prendre les mesures appropriées pour remédier à ces problèmes. La Mission a dispensé une formation aux droits de l'homme à des membres des services de sécurité et de la société civile. Elle a également poursuivi ses recherches sur la situation des amputés de guerre survivants, et a partagé les informations qu'elle a recueillies avec le Tribunal spécial et la Commission vérité et réconciliation.

43. Aucun fait nouveau important ne s'est produit au cours de la période considérée dans les procès des « West Side Boys » et des anciens membres du RUF qui ont été arrêtés après la crise de mai 2000. Les accusés sont restés sans avocats ou sans accès à des conseils juridiques, l'instruction de la procédure intentée contre les 17 individus, dont une femme et un mineur, inculpés de trahison et de complicité passive et arrêtés après l'attaque de la caserne Wellington en janvier 2003, qui a commencé en mars au tribunal d'instruction de Freetown, a été déférée à la Cour suprême le 31 mars. Depuis lors, aucun progrès tangible n'a été réalisé. Cinq avocats ont offert leurs services gratuitement pour représenter les 17 accusés. Tous ceux-ci, y compris le mineur, se sont vu refuser la libération sous caution, et ont donc été renvoyés en prison.

1. Protection des enfants

44. Le Gouvernement, les organismes de protection de l'enfance, la MINUSIL et la Commission nationale qui vient d'être créée pour les enfants touchés par la guerre travaillent en collaboration plus étroite pour régler les problèmes les plus pressants des enfants. Une équipe spéciale a été créée pour s'occuper du nombre croissant d'enfants des rues et une stratégie de réinsertion dans les collectivités des anciens enfants soldats et d'autres enfants séparés de leur famille est en cours d'application pour assurer leur réinsertion à long terme. L'application du mémorandum d'accord conclu par la police et les forces armées sierra-léonaises avec les organismes de protection de l'enfance au sujet de l'incorporation d'une formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfant dans leurs programmes de formation donne de bons résultats. Au sein de la MINUSIL, la nécessité d'assurer la protection des enfants continue à être prise en compte, avec la formation systématique des composantes civile, militaire et de police civile de la Mission aux questions relatives aux droits de l'enfant et à la protection des enfants en tant qu'élément clef.

45. La diffusion de l'émission de radio « Voice of Children », stratégie clef pour faire participer les enfants plus activement au processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix, a commencé dans tout le pays. À ce jour, plus de 100 enfants ont bénéficié d'une formation et ont appris à présenter des programmes, à effectuer des recherches et à faire des reportages. « Voice of Children » a également diffusé des programmes spéciaux pour la Commission vérité et réconciliation, le Tribunal spécial et le Gouvernement sierra-léonais.

2. Commission vérité et réconciliation

46. Les audiences publiques de la Commission Vérité et réconciliation ont commencé le 14 avril. Victimes et acteurs de la guerre civile ont été invités à raconter leur expérience en public, sauf les enfants et les femmes, dont les témoignages ont été recueillis à huis clos. Des audiences ont été organisées à Freetown, Kailahun, Bo, Port Loko, Kabala, Kenema et en d'autres endroits. L'opinion publique est jusqu'à maintenant favorable à une expérience dans le cadre de laquelle des Sierra-Léonais de toutes origines, et notamment des ex-combattants et des amputés, continuent d'apporter leur témoignage sur le rôle qu'ils ont joué et les expériences qu'ils ont vécues pendant la guerre. En sus de ces audiences publiques, la Commission Vérité et réconciliation a commencé de tenir des audiences thématiques. Les milliers de dépositions recueillies auprès de témoins et les nombreuses confessions déjà faites constituent sans aucun doute un progrès majeur vers la réalisation des objectifs de la Commission.

47. La Commission continue de se heurter aux difficultés financières que lui cause un déficit budgétaire persistant. La question de son financement a été amplement traitée au cours des entretiens du 15 mai 2003 à Genève entre le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji. Le Haut Commissaire a assuré à mon Représentant spécial que le Haut Commissariat menait une active campagne de sensibilisation des bailleurs de fonds en vue de combler ce déficit. Dans ce contexte, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a organisé le 15 mai 2003, à Genève, une réunion d'information à l'intention des bailleurs de fonds au cours de laquelle il a présenté le budget révisé de la Commission Vérité et réconciliation, qui se chiffre à 4,5 millions de dollars. À ce jour, les annonces de contribution s'élèvent à 3,7 millions de dollars, dont seulement 2,3 millions de dollars ont été effectivement versés, ce qui laisse un déficit de 730 000 dollars. La MINUSIL continue d'apporter à la Commission un appui logistique et technique, notamment en transportant des membres du personnel de la Commission sur ses vols intérieurs. Sa station de radio, Radio UNAMSIL, a diffusé les audiences publiques de la Commission en direct et mené des campagnes d'information du public sur son rôle et ses objectifs.

3. Tribunal spécial

48. Dans mon dernier rapport (S/2003/321), je faisais savoir au Conseil que le Tribunal spécial avait mis en accusation sept individus dont on considère qu'ils portent la responsabilité la plus lourde dans les crimes commis pendant la guerre civile en Sierra Leone. Un autre individu, ancien chef de la sécurité du RUF, Augustine Gbao, a été mis en détention provisoire par la Cour en tant que suspect le 20 mars et mis en examen le 16 avril. En outre, le 29 mai, le Tribunal spécial a annoncé la mise en accusation d'un ancien membre de l'AFRC/ex-SLA, Brima

« Bazy » Kamara, et l'arrestation et la mise en détention provisoire en qualité de suspects de Moinina Fofana et Allieu Kondewa, des Forces de défense civile (CDF). L'instruction du procès de ces détenus a commencé.

49. Le 4 juin, le Tribunal a rendu public l'acte d'accusation du Président du Libéria, Charles Taylor, qui était tenu secret depuis le 7 mars 2003. La procédure engagée contre l'ancien chef du RUF, Foday Sankoh, a été reportée *sine die* afin de pouvoir soumettre le prévenu aux examens psychiatriques et médicaux qui permettront d'établir s'il est apte à comparaître. Ce report a été décidé sur l'avis du médecin du Tribunal spécial, selon qui, le prévenu était dans un état de « stupeur catatonique ». M. Sankoh a été transféré à l'hôpital de niveau 3 de la MINUSIL à Freetown, où il suit un traitement médical. Les négociations se poursuivent sur les conditions imposées par le Conseil de sécurité pour la levée de l'interdiction de voyager qui pèse sur M. Sankoh afin qu'il puisse être transféré à un hôpital de niveau 6 à l'étranger. Comme il a été dit plus haut, Johnny Paul Koroma, lui aussi inculpé, aurait été tué au Libéria, comme Sam Bockarie. Le corps de M. Bockarie a été renvoyé en Sierra Leone le 1er juin pour y être identifié par la Cour.

50. La MINUSIL a continué d'aider à assurer la logistique et la sécurité du Tribunal spécial. La MINUSIL et le Secrétariat ont également remis au Tribunal des documents qu'il leur avait demandés pour faciliter ses enquêtes. En plus de déployer des troupes autour des locaux du Tribunal spécial à Freetown et dans l'île de Bonthe, la MINUSIL a aidé à construire une clôture autour de la prison de Bonthe où sont détenus les inculpés. Elle a mis ses hélicoptères à la disposition du Tribunal pour les aller et retour du personnel judiciaire et des inculpés jusqu'à l'île de Bonthe où se déroulent les procès. Elle a aussi transporté du fret et des matériaux de construction destinés aux locaux du Tribunal spécial. La MINUSIL continue par ailleurs de mettre ses installations de radio et de presse à la disposition du Tribunal pour que celui-ci puisse mener des campagnes d'information sur ses activités.

51. Durant la dernière semaine de mai, le Tribunal spécial a soumis au Comité de gestion le projet de budget de son deuxième exercice, qui commence le 1er juillet 2003. Ce projet de budget établit les besoins de financement du Tribunal à 35 305 626 dollars pour l'exercice. Le Comité de gestion examine actuellement comment il pourrait aider le Tribunal à faire face à son déficit de financement. Les annonces de contribution reçues à ce jour par le Tribunal spécial ne s'élèvent qu'à 13 541 500 dollars. Je lance donc un appel à tous les États pour qu'ils continuent de soutenir le Tribunal et de lui fournir les moyens financiers nécessaires à ses travaux.

B. Intégration d'une perspective sexospécifique

52. Au cours de la période à l'examen, la Section des droits de l'homme de la MINUSIL a continué de promouvoir les droits des femmes par ses activités de suivi et de renforcement des capacités. Les visites de la MINUSIL aux commissariats de police, aux prisons et aux tribunaux ont privilégié les affaires dans lesquelles des femmes et des fillettes étaient concernées. En avril 2003, la MINUSIL a prêté son concours à un exercice d'intégration de la perspective sexospécifique conduit sur le terrain à titre d'essai et mis au point par une équipe du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix. Les Casques bleus et les agents de la police civile ont reçu une formation les sensibilisant aux droits des femmes. La MINUSIL a mené à son terme la première

phase d'un programme de sensibilisation des Unités de soutien aux familles de la police sierra-léonaise, qui sont chargées de traiter les infractions commises contre des femmes, des enfants et des membres de groupes vulnérables.

53. Les trois journées d'audience que la Commission Vérité et réconciliation a consacrées en mai 2003, à Freetown, aux effets de la guerre sur les femmes et les filles ont bénéficié d'une très forte et active participation des associations féminines. Celles-ci ont été unanimes à encourager la Commission à promouvoir activement une réforme du droit coutumier et de la *common law* qui – selon les témoignages apportés par ces associations – contribuent à la violence sexuelle et à la discrimination contre les femmes. De son côté, la Spécialiste de la condition féminine de la MINUSIL a suivi les violations des droits de l'homme commises contre les femmes et les filles, fait rapport sur ces violations et assuré la promotion des droits des femmes. Elle a aussi assuré la liaison avec le Ministère de la sécurité sociale, de la condition féminine et de l'enfance et fait la publicité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Enfin, la MINUSIL a travaillé de concert avec les associations féminines en vue d'intégrer une perspective féminine dans la procédure de la Commission Vérité et réconciliation et du Tribunal spécial et de faire en sorte que le viol et les autres formes de violence sexuelle soient traités comme des crimes justifiant un degré de priorité élevé.

C. VIH/sida

54. Les activités du Groupe VIH/sida de la MINUSIL sont toujours axées sur la sensibilisation des Casques bleus et sur sa propre participation à un Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Le programme de sensibilisation de la MINUSIL vise à communiquer aux Casques bleus des informations cruciales sur la transmission du VIH/sida, les consultations psychologiques mises à leur disposition et les tests de dépistage, et à leur faire prendre conscience des responsabilités qui sont les leurs selon le Code de conduite. Des fiches d'information sur le VIH/sida rédigées dans la langue des différents contingents sont distribuées aux soldats. Le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida se réunit tous les mois pour formuler les plans et stratégies qui aideront la Sierra Leone à mettre en oeuvre son projet d'action contre le VIH/sida.

VI. Action humanitaire, relèvement et développement

55. Le nombre des arrivées de réfugiés libériens en Sierra Leone a diminué de façon notable au cours de la période à l'examen. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires ont continué, avec l'aide de la MINUSIL, à éloigner les réfugiés des régions frontalières des districts de Pujehun et Kailahun en les transportant dans des camps situés plus à l'intérieur du pays. L'ouverture d'un huitième camp à Tobanda, au début d'avril, a permis d'accroître la capacité d'accueil, et ce sont maintenant 55 000 réfugiés libériens qui sont hébergés dans des camps. On estime que 8 500 autres Libériens résident dans les centres urbains de Bo, Kenema et Freetown, tandis que 7 500 autres se trouvent toujours dans des zones frontalières, où ils attendent d'être transportés dans des camps. La récente détérioration de la situation au Libéria a conduit à intensifier les travaux de

planification en prévision de nouvelles arrivées, et le site d'un neuvième camp a été sélectionné et aménagé à Nyagbe Bo.

56. Les combattants libériens qui s'infiltrèrent en Sierra Leone en se mêlant aux réfugiés constituent une source de préoccupation. Pour préserver le caractère civil et humanitaire du droit d'asile, le Gouvernement procède à un filtrage de sécurité visant à séparer ces combattants des réfugiés, et il les héberge dans le camp d'internement de Mapeh. Environ 324 combattants des Forces armées du Libéria et 9 du Mouvement des Libériens unis pour la réconciliation et le développement (LURD) sont hébergés dans ce camp, tandis que les membres civils de leur famille sont hébergés dans des camps de réfugiés. Soixante anciens enfants soldats libériens suivent un programme accéléré de réinsertion dans des camps de réfugiés. Le Président Kabbah a lancé un appel aux bailleurs de fonds en leur demandant d'apporter de toute urgence une aide à l'entretien et à l'expansion du camp d'internement de Mapeh, qui revêt une importance cruciale dans la mesure où il permet au Gouvernement d'ouvrir ses frontières aux réfugiés sans compromettre la sûreté de l'État et en préservant le caractère civil du droit d'asile.

57. Le HCR est passé à une phase accélérée du rapatriement des Sierra-Léonais réfugiés dans d'autres pays de la région. Pour accélérer le rapatriement depuis la Guinée, la piste Dondou-Belu qui relie la Languette, en Guinée Forestière, au district de Kailahun a été ouverte en mars 2003. En dépit de dégâts occasionnels provoqués par de fortes pluies, la piste est restée carrossable pendant trois mois et près de 11 000 Sierra-Léonais l'ont empruntée pour retourner dans leur pays. De même, des convois transportant environ 500 réfugiés retournant principalement dans le district de Kono font deux fois par semaine la route Pamalap-Kambia. La piste Dondou-Belu ayant été récemment fermée, cet itinéraire prendra le relais.

58. Les rapatriements à partir du Libéria, qui progressaient lentement, sont maintenant suspendus. La liaison aérienne au départ de Monrovia a été remplacée par une liaison maritime, qui a repris le 10 mai. Cette liaison maritime a été elle aussi suspendue en attendant que la situation au Libéria s'améliore sur le plan sécuritaire. Depuis 2001, ce sont au total 234 000 Sierra-Léonais qui ont été rapatriés (dont 141 000 avec l'aide du HCR). Ce total comprend 63 000 Sierra-Léonais réfugiés au Libéria (dont 48 000 avec l'aide du HCR) et 170 000 réfugiés en Guinée (dont 92 000 avec l'aide du HCR). Environ 47 000 Sierra-Léonais sont encore réfugiés en Guinée (dont 25 000 sont hébergés dans des camps du HCR); environ 40 000 sont encore au Libéria (dont 16 000 se trouvaient dans des camps jusqu'à la récente marche du LURD sur Monrovia). Le Haut Commissaire pour les réfugiés, Ruud Lubbers, s'est rendu dans la sous-région en mai et a réaffirmé la détermination du HCR à faciliter le rapatriement, d'ici à juin 2004, de tous les réfugiés sierra-léonais qui souhaiteraient rentrer chez eux.

59. Le rythme du relèvement du pays s'accélère, comme en témoignent la remise en état des écoles, des hôpitaux et des dispensaires dans la plupart des districts et le lancement de travaux sur de nombreuses routes. Cependant, le mauvais état du réseau routier, l'insuffisance de l'aide destinée à la reconstruction des logements détruits pendant la guerre, la pénurie d'enseignants qualifiés dans un contexte de scolarisation en rapide progression et le chômage des jeunes constituent autant de problèmes préoccupants.

60. Une mission commune du PNUD, du HCR, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail s'est rendue en Sierra Leone en mai pour

aider à harmoniser la planification des activités de rapatriement, réinsertion, réintégration et reconstruction. Cette mission a eu des entretiens approfondis à Freetown et s'est également rendue dans les districts de Kono, Kailahun et Kambia pour y passer en revue l'action intégrée de l'équipe de pays des Nations Unies à différentes étapes du relèvement. Ses membres ont l'intention de tirer les enseignements de l'expérience sierra-léonaise et de mettre au point un modèle avancé de planification intégrée et d'activités de relèvement pour d'autres pays émergeant d'un conflit.

61. L'équipe de pays des Nations Unies a terminé son examen à mi-année de l'appel de fonds pour les secours et a souligné que la stabilité de la situation sur le plan interne facilite les activités de réinsertion, relèvement et rapatriement. Elle a augmenté le montant de cet appel, qui passe à 86 millions de dollars, afin de pouvoir apporter une aide adéquate à des réfugiés libériens dont le nombre ne cesse d'augmenter. Des progrès ont de toute évidence été réalisés dans la satisfaction des besoins humanitaires et dans l'aide au relèvement; par contre, des retards dans le déblocage des fonds nécessaires ont compromis un certain nombre d'activités qui devaient être entreprises avant la saison des semis et avant que les préparatifs de la saison des pluies n'interrompent les travaux de relèvement. Les principales priorités pour la deuxième moitié de 2003 sont les suivantes : fournir une aide et une protection adéquates aux réfugiés du Libéria; appuyer le rapatriement accéléré des Sierra-Léonais réfugiés dans les pays voisins; soutenir les activités de réinsertion; et améliorer les services dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement.

62. Il ressort des données préliminaires disponibles que l'activité économique en Sierra Leone a continué de progresser au cours du premier semestre de 2003 malgré le choc provoqué par les cours du pétrole. Le niveau élevé des prix du pétrole sur le marché international n'en a pas moins provoqué un double renversement de tendance, en mettant simultanément un terme à la baisse des prix et à l'augmentation des réserves de devises constatées en 2002. En avril 2003, la Sierra Leone a subi avec succès la troisième revue de l'accord de Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance qu'elle a passé avec le Fonds monétaire international. Tous ses objectifs pour décembre 2002 ont été atteints, alors que des retards avaient été constatés par rapport aux objectifs fixés pour septembre en ce qui concerne le crédit intérieur au Gouvernement (à cause de retards dans le décaissement des soutiens budgétaires) et le solde du budget primaire (à cause de dépassements de la masse salariale). Ayant passé avec succès cette troisième revue de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, la Sierra Leone est admise à bénéficier, pour une deuxième année consécutive, d'une aide provisoire au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Bien que certains progrès aient été réalisés dans la préparation d'une nouvelle Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, le Gouvernement sierra-léonais a informé ses partenaires de développement, à la réunion du 20 mai 2003 du Comité des partenaires de développement de la Sierra Leone, que la Facilité ne serait probablement pas prête avant la fin de 2003.

63. Les politiques fiscales et monétaires devront être gérées au plus près afin d'amortir l'impact de la hausse des cours du pétrole sur le relèvement, les prix, la balance des paiements et les revenus en termes réels. Après avoir baissé de 4 % en 2002, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4 % au premier trimestre de 2003 à cause de l'augmentation des cours du pétrole. Les réserves en devises ont

baissé de 17 % et le taux de change a légèrement reculé. Si les politiques sont bien administrées, l'augmentation récente de l'indice des prix à la consommation ne mènera pas nécessairement à une inflation durable. Le prix de l'électricité devra être majoré de façon substantielle pour tenir compte de la hausse des cours du pétrole, faute de quoi la fragile compagnie d'électricité risque de s'effondrer et la politique fiscale sera compromise parce que des gens qui ne sont pas pauvres se retrouveront en fait bénéficiaires d'importantes subventions, ce qui entraînerait un retour de l'inflation. De même, il faudra resserrer les politiques fiscales et monétaires générales.

64. Poussé par les apports d'aide étrangère, le déficit de la balance courante de la Sierra Leone a augmenté en 2002 pour s'inscrire à 26 % du produit intérieur brut (PIB), le taux de change a été réajusté à la hausse et les réserves en devises se sont accrues de façon substantielle, jusqu'à représenter 2,3 mois d'importations. Les recettes fiscales ont représenté 14,5 % du PIB en 2002, dépassant l'objectif fixé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, et leur augmentation s'explique essentiellement par un substantiel accroissement des importations. Par contre, les dépenses courantes ont représenté 29 % du PIB, ce qui est un niveau trop élevé pour être viable à long terme. Le déficit fiscal (hors subventions) s'est élevé à 19,8 % du PIB en 2002 (contre 15,8 % en 2001), alors que l'objectif fixé était de 26,3 %, cet écart s'expliquant par des problèmes de capacité qui ont limité les dépenses publiques d'investissement à 5,4 % du PIB alors que l'objectif était de 13,2 %. Le financement extérieur net du Gouvernement central a représenté 17 % du PIB, tandis que le financement net du déficit fiscal par les banques nationales s'élevait à 2,8 % du PIB. Ce financement de l'administration publique par les banques nationales a contribué à maintenir les taux d'intérêt réel à un niveau très élevé, au détriment des investissements dans le secteur privé.

VII. Observations et recommandations

65. La stratégie de retrait progressif et soigneusement calibré de la MINUSIL que le Conseil de sécurité a approuvée est en train de produire les effets positifs escomptés. En effet, la prolongation de la présence de la Mission en Sierra Leone a favorisé la stabilité et la sécurité et permis au Gouvernement sierra-léonais d'avancer régulièrement sur la voie de la consolidation de la paix, de la promotion de la réconciliation nationale, de la justice et du relèvement national. Des progrès tangibles ont été réalisés dans la consolidation de la paix, avec notamment la réinsertion d'environ 48 000 des 57 000 ex-combattants désarmés, l'achèvement de la réinstallation des personnes déplacées, l'accélération du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés sierra-léonais (avant que ces opérations ne soient interrompues par les récents développements au Libéria) et le rétablissement de l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du pays, même s'il reste encore beaucoup à faire pour que le Gouvernement soit en mesure d'administrer effectivement les populations des provinces. La situation des droits de l'homme continue de s'améliorer, et les travaux de la Commission Vérité et réconciliation et du Tribunal spécial ont avancé de façon satisfaisante, malgré les difficultés financières auxquelles ils continuent d'être confrontés.

66. Bien que l'extraction illégale de diamants continue de poser de graves problèmes et demeure un facteur éventuel d'instabilité, le Gouvernement a pris des mesures louables pour y mettre fin. L'absence d'une force effective de maintien de

l'ordre dans les zones diamantifères reste cependant préoccupante, car elle crée un vide qui risque de déboucher sur un grave problème de sécurité dans des zones qui sont par ailleurs stratégiquement importantes. En outre, bien qu'une augmentation notable de l'extraction et des exportations de diamants soit signalée pour la période à l'examen, cette industrie ne produit pas encore de recettes suffisantes pour garantir un relèvement économique viable à long terme. Le Gouvernement doit donc s'attacher à exercer un ferme contrôle sur cette industrie stratégique, et ceci non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi pour que cette industrie aide à accélérer la croissance de l'économie.

67. Les répercussions du conflit au Libéria sur la stabilité de la Sierra Leone demeurent une source de grave préoccupation, tout comme l'aggravation de l'instabilité de la sous-région qui résulte du conflit en Côte d'Ivoire. Une paix durable en Sierra Leone est difficile à concevoir dans un environnement régional instable. Il importe donc que la communauté internationale apporte tout l'appui nécessaire aux négociations en cours sur le Libéria ainsi qu'à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis en Côte d'Ivoire, car le retour de la sous-région à la stabilité en dépend. Sur le long terme, l'impact déstabilisateur de la circulation de soldats de fortune et d'armes légères entre les pays d'Afrique de l'Ouest illustre l'importance, pour les gouvernements et les parties prenantes, d'adopter une stratégie efficace et concertée de promotion de la paix et du développement dans la sous-région.

68. Il est encourageant de voir que la réduction des effectifs de la MINUSIL s'est déroulée jusqu'à maintenant sans heurt. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, le présent rapport présente aux paragraphes 32 à 40 ci-dessus des options pour les prochaines phases de la réduction des effectifs. Après avoir examiné de près ces options, je recommande que le Conseil de sécurité approuve l'option c), soit l'option du statu quo modifié. Comme le prévoit le paragraphe 5 de la résolution 1470 (2003) du Conseil de sécurité, cette recommandation s'appuie sur une évaluation approfondie de la situation en matière de sécurité et de la capacité des forces de sécurité sierra-léonaises d'assumer la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure. Les sections II et III du présent rapport sont consacrées à cette évaluation.

69. Comme il est dit dans la section III, le taux de réalisation du critère principal – la sécurité – et des critères secondaires énumérés dans mon quinzième rapport (S/2002/987) ne permet pas de penser qu'une application accélérée du plan de retrait serait justifiée. En effet, on ne peut pas s'attendre à ce que la police ou les forces armées sierra-léonaises renforcent assez rapidement leurs moyens d'action pour être en mesure d'assumer intégralement la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure du pays d'ici à 2004 sans l'appui de la MINUSIL. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer ces moyens et pour assurer le déploiement effectif de la police et de l'armée dans les régions dont se retire la MINUSIL.

70. Pour ce qui est de l'option b) de retrait différé, un report du retrait de la MINUSIL ne se justifierait que si les conditions de sécurité en Sierra Leone ou le conflit au Libéria s'aggravaient à un point tel qu'il deviendrait nécessaire de prolonger la présence de la MINUSIL pour protéger le Gouvernement sierra-léonais et l'intégrité territoriale du pays. Un report du retrait de la MINUSIL pourrait également se justifier si les forces de sécurité sierra-léonaises éprouvaient de

sérieuses difficultés à assumer les responsabilités de la MINUSIL dans les zones dont celle-ci se retire.

71. Quelle que soit l'option retenue par le Conseil de sécurité, celui-ci devra, avant le retrait définitif de la MINUSIL, faire un bilan approfondi de la réalisation des principaux critères de sécurité pour décider s'il ne conviendrait pas de maintenir sur place une présence résiduelle de la MINUSIL pour mener à son terme la formation de la police sierra-léonaise. Il convient de noter, à cet égard, que le plan de création de la Police sierra-léonaise prévoit que la formation des nouveaux cadets ne se terminera pas avant la fin de 2005. Si le Conseil l'estimait nécessaire, on pourrait profiter de ce bilan pour se demander si les moyens dont dispose les forces de sécurité de la Sierra Leone répondent bien aux besoins du Tribunal spécial en matière de sécurité.

72. Si le Conseil approuve ma recommandation en faveur de l'option c) de statu quo modifié, j'ai l'intention de lui soumettre de nouvelles recommandations sur la question du maintien d'une présence résiduelle de la MINUSIL dès le début de 2004, donc suffisamment à l'avance pour que l'on puisse effectuer le travail de planification nécessaire. Entre-temps, il importe que les partenaires internationaux continuent d'aider le Gouvernement sierra-léonais à avancer plus rapidement dans les domaines critiques que sont la sécurité et la gouvernance.

73. En conclusion, je tiens à remercier le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents et des policiers, ainsi que la CEDEAO et les pays donateurs, pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à la MINUSIL. Je tiens également à féliciter mon Représentant spécial, Oluyemi Adeniji, l'ensemble du personnel civil et militaire de la MINUSIL et des organismes des Nations Unies et nos partenaires humanitaires et de développement pour les progrès réalisés dans la consolidation de la paix en Sierra Leone au cours de la période à l'examen.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 1er juin 2003

Effectif militaire autorisé : 13 000 (non compris un effectif maximum
de 260 observateurs militaires)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Allemagne			16		16
Bangladesh	15	15	2 209	65	2 304
Bolivie	6				6
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	13	4	109		127
Gambie	15				15
Ghana	7	9	776		792
Guinée	12	1			13
Indonésie	10				10
Jordanie	10	1	120		131
Kenya	11	13	991		1 015
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	–				–
Népal	10	4	798		812
Nigéria	9	15	2 323	59	2 406
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	15	16	3 784	48	3 863
République tchèque	5				5
République-Unie de Tanzanie	12				12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	14	6			20
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Thaïlande	5	5			10
Ukraine	5	4	613		622

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Uruguay	11				11
Zambie	9	5	819		833
Total	246	98	12 558	172	13 074

Commandant de la Force : Kenya; commandant adjoint/Chef des observateurs militaires :
Pakistan.

Police civile : Bangladesh : 2; Cameroun : 1; Canada : 9; Fédération de Russie : 3; Gambie : 2;
Ghana : 8; Inde : 5; Jordanie : 7; Kenya : 12; Malaisie : 6; Malawi : 1; Maurice : 2; Namibie : 2;
Népal : 13; Nigéria : 4; Norvège : 3; République-Unie de Tanzanie : 1; Royaume-Uni : 10;
Sénégal : 7; Sri Lanka : 5; Suède : 2; Turquie : 5; Zambie : 7; Zimbabwe : 11.

